

Modalités de participation au Concours RSE – Bourse RISO France 2025

1. Conditions de participation

- Le concours est ouvert à tous les établissements scolaires présents au **salon UNETP de Lille, du 3 au 5 décembre 2025**.
- Chaque établissement peut présenter **un seul projet RSE**.

2. Dépôt des candidatures

- Pour participer, l'établissement doit remplir le **formulaire officiel** disponible sur le stand RISO France et reçu par mail puis le déposer complété au plus tard le **4 décembre 2025 à 12h**.
- Les dossiers incomplets ou remis hors délai ne seront pas pris en compte.

3. Sélection et tirage au sort

- Lors du salon, un **tirage au sort** sera effectué parmi les établissements ayant déposé un dossier valide.
- Trois établissements seront désignés lauréats et recevront chacun une **bourse RSE de 1 000 €** pour mettre en œuvre leur projet.

4. Utilisation de la bourse

- La bourse est exclusivement destinée à financer le projet RSE décrit dans le dossier déposé.

5. Annonce des gagnants et remise des prix

- Les gagnants seront annoncés publiquement lors du **Congrès UNETP**.
- La remise officielle de la bourse se fera dans chaque établissement, lors d'un rendez-vous organisé avec RISO FRANCE.

6. Contact commercial

- En déposant un dossier, les chefs d'établissement acceptent que leurs coordonnées puissent être utilisées par RISO FRANCE dans le cadre de démarches commerciales.

7. Clause de modification

- RISO FRANCE se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure.